

Agence de Régulation des Marchés Publics
Public Contracts Regulatory Agency

COMMUNIQUE N° 093 /C/ARMP/DG/2021 DU

13 AOUT 2021

PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DES APPELS A CANDIDATURE N°0001/ARMP/CCP-BTP/20 ET N°0002/ARMP/CCP-BTP/20 DU 17 DECEMBRE 2020 POUR LA CATÉGORISATION ENTREPRISES DE TRAVAUX, DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET DES CABINETS RELEVANT DU SOUS-SECTEUR « TRAVAUX PUBLICS »

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) communique :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté n°016/PM du 1er février 2016 fixant les modalités de catégorisation des prestataires dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), et conformément aux dispositions des appels à candidature n°0001/ARMP/CCP-BTP/20 et n°0002/ARMP/CCP-BTP/20 du 17 décembre 2020 et sur proposition de la Commission chargée de catégorisation, sont catégorisés dans le sous-secteur des « Travaux Publics », les Entreprises de Travaux, les Bureaux d'Etudes Techniques et les Cabinets suivant :

Entreprise de Travaux			
N°	Catégorie	Nom	Domaines d'Activités
1	A	RAZEL	Routes, Ouvrages d'Art
2		BUN'S	Routes, Ouvrages d'Art
3		ROUTD'AF	Routes, Ouvrages d'Art
4	B	CROISIERE BTP	Routes, Ouvrages d'Art
5		CETP	Routes, Ouvrages d'Art
6		SOTCOCOG	Routes
7		SIMFO & SONS	Routes, Ouvrages d'Art
8		SMAR	Routes
9		COMAR	Ouvrages d'Art
10	C	ETS COTRAP	Routes, Ouvrages d'Art

Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets			
N°	Catégorie	Nom	Domaines d'Activités
1	A	CADEK	Routes, Ouvrages d'Art
2	B	SETEC INGENIERIE	Routes, Ouvrages d'Art
3	C	BETAS AS	Routes, Ouvrages d'Art
4		ETS KAMAG SARL	Routes, Ouvrages d'Art

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs dossiers sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces dossiers seront détruits sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Ampliations :

- JDM (pour publication) ;
- MINMAP ;
- CCP-BTP ;
- Chrono/Archive.



Le Directeur Général

Joseph Nago